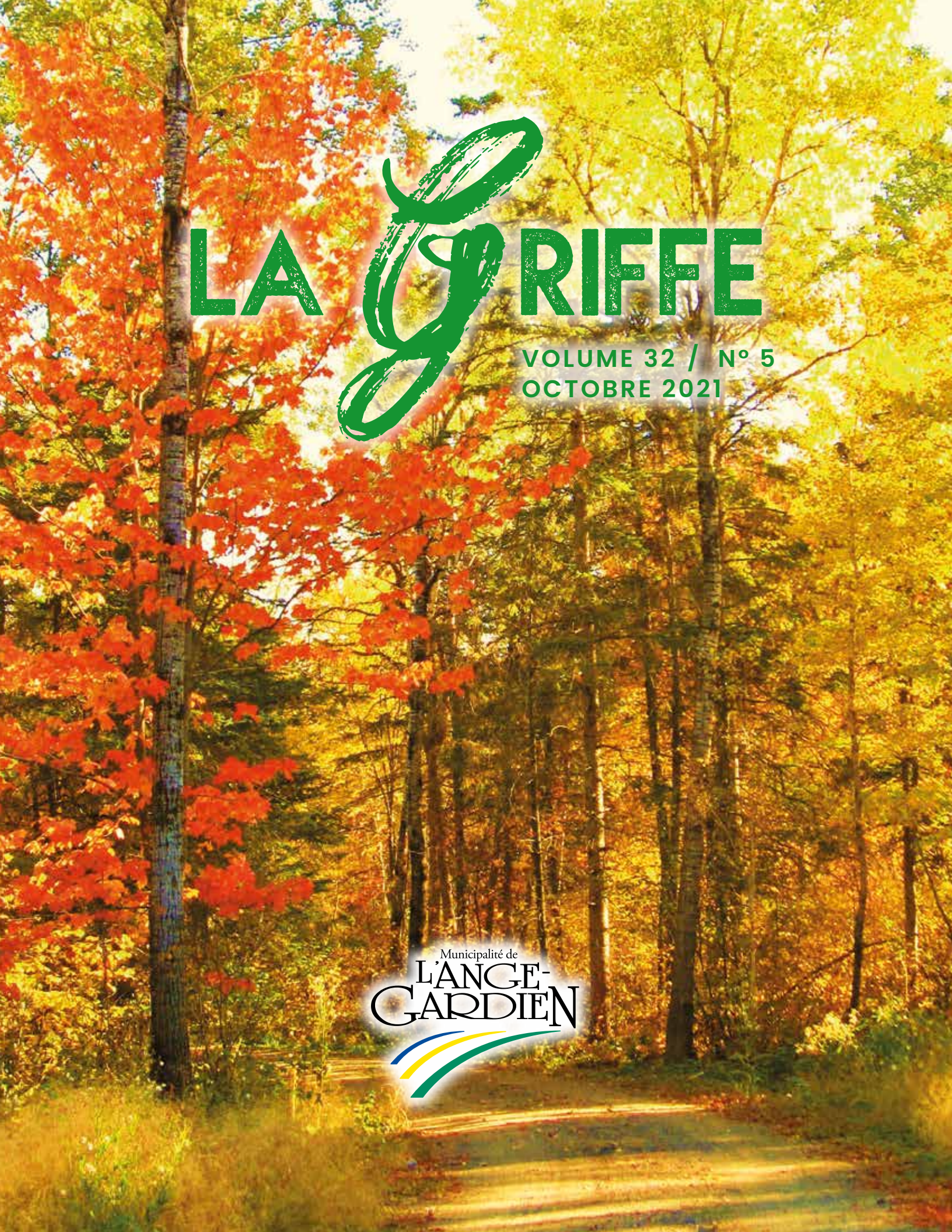

LA GRIFFE

VOLUME 32 / Nº 5
OCTOBRE 2021

Municipalité de
L'ANGE-GARDIEN

CONSEIL MUNICIPAL

Maire
Pierre Lefrançois
418 822-2827

Chantale Gagnon
Conseillère
418 406-0535

Diane Giguère
Conseillère
418 822-0548

Roger Roy
Conseiller
418 822-3587

William St-Cyr
Conseiller
418 609-2032

Félix Laberge
Conseiller
418 822-0541

Michel Laberge
Conseiller
418 822-3734

Bureau municipal

6355, avenue Royale, L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0
Téléphone : 418 822-1555 Télécopieur : 418 822-2526
Courriel : info@langegardien.qc.ca
www.langegardien.qc.ca

Le bureau municipal est fermé au public. Les rencontres téléphoniques et la correspondance par courriel sont privilégiées pour le moment. Les accès seront limités aux besoins qui ne peuvent être remplis par les autres moyens disponibles, tout en respectant les nouvelles normes de santé et sécurité : **port du masque obligatoire**, lavage de mains, distanciation sociale, une seule personne par famille. L'accès à la direction ainsi qu'aux départements de l'urbanisme et les loisirs sont sur rendez-vous seulement. Le service de photocopies et de télécopies est suspendu pour le moment.

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h

Service des loisirs

Antoine Barrette en remplacement de Christine Gariépy, responsable du Service des loisirs
6355, avenue Royale, L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0
Téléphone : 418 822-1555, poste 103 Télécopieur : 418 822-2526
Courriel : directionloisirs@langegardien.qc.ca

Comité consultatif d'urbanisme

• Guy Gariépy • Paul Arseneau
• Benoît Larochelle • William St-Cyr • Dominic Trudel
Représentants du conseil : Félix Laberge

Club FADOQ « La Détente »

Michel Poulin, président	418 822-2735
Serge Drouin, trésorier	418 822-0280
Guylaine Parent, secrétaire	418 822-2827
Jacques Letarte, administrateur	418 822-2307
Marianne Bédard, administratrice	418 822-0186
Pascale Léveillé, administratrice	418 822-3734

Cercle de Fermières

Danielle Rivard, présidente
Johanne Lefrançois, vice-présidente, communications
Denise Huot, trésorière
Denise Huot (par intérim), secrétaire
Marie-Christine Doucet, conseillère 1
Denise Laberge, conseillère 2

Conception et impression : Imprimerie Blouin Inc.
Page couverture : Image provenant du site pixabay.com

MOT DU MAIRE

Pierre Lefrançois, Maire

Élections municipales

Il n'y aura pas d'élections municipales cette année à L'Ange-Gardien puisque l'équipe en place a été reconduite sur leur poste respectif à l'exception de monsieur William Saint-Cyr qui a été élu, sans opposition, sur le poste qu'occupait le conseiller sortant monsieur Simon Marcoux qui, après vingt années passées au conseil municipal, a décidé de prendre une retraite bien méritée. Je profite de cette tribune pour le remercier publiquement pour son dévouement et son implication remarquable pour la population de L'Ange-Gardien tout au long de ces années. Merci Simon.

Travaux rue Piché et avenue Royale

La réfection complète de la rue Piché est terminée. La majorité des travaux de l'avenue Royale sont pratiquement terminés malgré la complexité et l'ampleur des travaux. Nous avons eu la chance d'avoir une entreprise professionnelle qui était à l'écoute de nos préoccupations. Au cours des prochaines semaines, des travaux de finition seront faits pour les terrains, trottoirs et bordures qui seront remis en état comme avant les travaux. Un grand MERCI à tous pour votre participation et votre collaboration à la remise à neuf de nos infrastructures qui dataient de plus de 70 ans dans certains tronçons. Lors de la remise en état de vos terrains, accès ou autres, s'il y a des anomalies ou des oublis de la part de nos entrepreneurs, veuillez simplement nous aviser par téléphone à nos bureaux au 418 822-1555 ou nous écrire à l'adresse courriel suivante info@langegardien.qc.ca et nous nous occuperons de faire le suivi.

Cimetière situé sur le chemin Lucien-Lefrançois

Concernant le cimetière situé sur le chemin Lucien Lefrançois, j'ai été informé que des citoyens se sont mobilisés au cours du mois d'août dernier, pour sensibiliser les autorités du Cimetière Saint-Charles sur des pistes d'améliorations, autant sur son entretien que sur son identification ainsi que sur une prise en charge sérieuse de ce cimetière. Vous avez été plusieurs à appuyer cette démarche.

Tout dernièrement, j'ai rencontré le responsable du cimetière Saint-Charles et je dois vous dire que des correctifs ont déjà été apportés et qu'un plan de travail est en préparation pour compléter l'aménagement de ce cimetière.

Association du Lac la Retenue

À l'avenir, nous allons ajouter un encart dans le journal la Griffe intitulé « L'ÉCHO DU LAC LA RETENUE ». Ces capsules d'information dédiées autant aux riverains qu'aux citoyens de la Municipalité ont comme objectif de sensibiliser et d'informer les citoyens sur les orientations de la Municipalité ainsi que sur son plan d'action visant à protéger l'environnement du lac et ses tributaires ainsi qu'à protéger leur eau potable qui fait partie de notre richesse collective. Merci de la protéger.

Collecte de feuilles mortes et résidus verts

Encore cette année nous allons faire 2 collectes des feuilles mortes et résidus verts comme indiqué sur notre calendrier des collectes soit les lundis 25 octobre et 8 novembre.

SOMMAIRE

Mot du maire. 3

Avis public 4

Urbanisme 8

Nos organismes. 9

AVIS PUBLIC

RÉSULTAT D'ÉLECTION

À la fin de la période de mise en candidature, soit le vendredi 1er octobre 2021, à 16 h 30, la présidente d'élection, madame Lise Drouin, a proclamé les personnes suivantes **élues sans opposition** :

MAIRE

Pierre Lefrançois

CONSEILLER(ÈRE)S

#1 Chantale Gagnon

#2 Diane Giguère

#3 Roger Roy

#4 William St-Cyr

#5 Félix Laberge

#6 Michel Laberge

L'ANGE-GARDIEN SOUS LES ÉTOILES

Grand lancement de notre CONCOURS HIVER 2021-2022

Pour une troisième année consécutive, L'ÉTOILE, sous toutes ses formes, a été choisie pour représenter la Municipalité de L'Ange-Gardien comme décoration emblématique du temps des Fêtes. Placez-les dans vos fenêtres de maison, sur votre terrain, sur vos galeries, partout, soyez inventifs.

Votre créativité égaillera notre belle Municipalité pendant la période des Fêtes et vous donnera la chance de **gagner l'une des 3 cartes cadeaux de 50 $** d'entreprises locales lors d'un tirage au sort parmi tous les participants.

À VOS MARQUES, DÉCOREZ !

Date limite d'inscription :
mercredi 12 janvier 2022, 16 h.

Les gagnants seront dévoilés
le 14 janvier sur notre page Facebook.

Information : 418 822-1555

Règlements :

- La ou les étoiles doivent être installées sur votre propriété (terrain, maison) de façon à être pleinement visibles de la rue ;
- La ou les étoiles peuvent être achetées ou fabriquées artisanalement ;
- Aucune limite maximale en grandeur ni en quantité, un minimum de 12 pouces est exigé ;
- Toutes les couleurs sont permises, illuminées ou non ;
- Vous devez nous faire parvenir par courriel à **info@langegardien.qc.ca** ou déposer dans la boîte postale de la Municipalité : une photo de votre œuvre, votre nom, adresse et numéro de téléphone avant le 12 janvier 2022, 16 h ;
- Une participation par adresse. Seules les maisons participantes seront dans le baril.

AVIS PUBLIC

PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Il est possible d'effectuer vos paiements de taxes municipales par le biais de votre institution bancaire. Nous vous invitons à consulter ce lien afin de connaitre les institutions participantes : http://langegardien.qc.ca/les services/taxation et évaluation/paiement des taxes

Aussi, vous avez une responsabilité en tant que propriétaire de nous aviser de votre changement d'adresse pour recevoir vos comptes de taxes ainsi que vos factures de droit de mutation. Vous devez nous en informer par écrit au 6355, avenue Royale, L'Ange-Gardien, G0A 2K0 ou bien par courriel à info@langegardien.qc.ca

Pour connaitre le solde de votre compte de taxes ainsi que les dates pour effectuer vos paiements, n'hésitez pas à nous téléphoner au 418 822-1555 poste 102.

STATIONNEMENT L'HIVER

Pour permettre un déneigement sécuritaire et efficace pour tous, la Municipalité vous invite à respecter ces quelques consignes :

- Stationnement interdit les nuits : du 15 novembre au 1er avril, entre 23 h et 7 h du matin ;
- Bacs roulants à retirer de la voie publique ou du trottoir en période hivernale;
- Interdiction de disposer de la neige dans la rue. Cet acte est considéré comme une infraction et est passible d'une amende. N'hésitez pas à consulter notre site Internet pour toute autre information relative aux travaux publics.

ÉCOCENTRE

Vous prévoyez faire le ménage de votre terrain ou vous débarrasser de matières encombrantes avant le début de l'hiver ? N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 27 novembre inclusivement pour les emmener à l'écocentre, le mercredi de 12 h à 19 h et le samedi de 8 h à 17 h. Vous pouvez utiliser les services autant de fois que vous le souhaitez, les 4 premiers voyages sont gratuits pour la saison et les visites supplémentaires sont au montant de 15 $. Votre signature est requise à chaque visite et la présentation d'un document comportant votre adresse est obligatoire.

Les matières acceptées :

Pneus, piles et batteries, contenants de peinture, matériaux de fer, de bois, secs, bardeaux d'asphalte, papiers et cartons, électroniques et électroménagers, matières en vrac (branches, feuilles, gazon, terre, sable, béton, roches et céramiques). Les branches, feuilles et pelouse ne comportent pas de limite, vous pouvez donc venir autant de fois que nécessaire. Vous êtes les bienvenus !

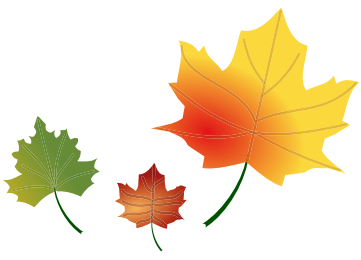

LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ VOUS INFORME SUR :
LA GESTION DE SES MATIÈRES RÉSIDUELLES

JOURS DE COLLECTES DES FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

L'ANGE-GARDIEN

- 25 octobre 2021
- 8 novembre 2021

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS !

AVIS AUX CITOYENS :
COLLECTE DE FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

En **octobre** et **novembre 2021**, des collectes spéciales de feuilles et résidus verts auront lieu dans la Municipalité de L'Ange-Gardien. Les matières collectées seront valorisées par compostage.

Voici comment vous départir de vos feuilles et résidus verts:

- Déposez les feuilles et résidus verts dans des **sacs en papier** ou des **sacs en plastique orange ou transparents**;
- Le poids d'un sac ne doit **pas excéder 25 kg**;
- **Conservez** les sacs jusqu'au jour de la collecte;
- La **veille de la collecte** ou **avant 7h le matin** de la collecte, **déposez les sacs en bordure de rue.**

Matières acceptées : feuilles mortes, résidus de jardinage, résidus de déchaumage, retailles de haies, branches coupées de diamètre inférieur à 1 cm et de longueur maximale de 60 cm et mauvaises herbes (sauf les plantes exotiques envahissantes[1]).

1-Berce du Caucase, myriophylle à épis, renouée du Japon, roseau commun, impatiente de l'Himalaya et salicaire pourpre.

2021-09

ON RECULE L'HEURE !

L'heure doit être reculée **dans la nuit du 6 au 7 novembre 2021** pour passer à l'heure normale de l'est (heure d'hiver).

Le saviez-vous ?

Pour que le corps s'ajuste au changement d'heure, il nous faut parfois de deux à trois jours d'adaptation ?

C'est pendant la Première Guerre mondiale, en 1918, que le passage à l'heure avancée au printemps a été décrété au Canada afin de maximiser les heures d'ensoleillement.

C'est en 1924, que la loi québécoise concernant le changement d'heure a été appliquée. Ce sont les municipalités qui décidaient de la date du changement d'heure. Étant donné que les municipalités ne changeaient pas toutes l'heure la même journée, cela a crée des situations insolites. À titre d'exemple, en septembre 1929 pendant quelques semaines, il y avait une heure de différence entre Montréal et St-Jérôme.

La loi sur le temps légal a normalisé l'heure entre le Canada et les États-Unis en 2006. Depuis ce temps, on recule l'heure d'une heure le premier dimanche de novembre et on avance l'heure d'une heure le deuxième dimanche de mars. Cette règle s'applique partout au Canada sauf dans certains secteurs de la Colombie-Britannique, en Saskatchewan et à l'île Southampton au Nunavut.

Changez les piles de vos AVERTISSEURS DE FUMÉE

N'hésitez pas à suivre la recommandation des services de protection contre les incendies qui suggère de profiter du changement d'heure pour changer les piles de vos avertisseurs de fumée et de vérifier aussi leur bon fonctionnement. Une recommandation qui peut sauver des vies !

COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Veuillez prendre note qu'à compter du 14 octobre, la collecte d'ordures ménagères et de recyclables reprendra l'horaire d'hiver et s'effectuera **aux deux semaines**.

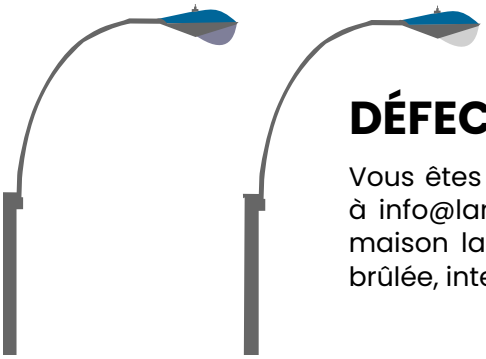

DÉFECTUOSITÉ D'UN LAMPADAIRE

Vous êtes témoin de la défectuosité d'une lumière de rue ? Faites-le nous savoir à info@langegardien.qc.ca avec un courriel contenant le numéro civique de la maison la plus près du poteau ciblé, la problématique de la lumière (clignote, brûlée, intermittente, globe arraché, etc.) ainsi que vos coordonnées.

URBANISME

ABRIS D'HIVER TEMPORAIRES

La fin de l'été rime souvent avec l'apparition des abris d'hiver.

La Municipalité vous informe que les abris d'hiver sont autorisés du 15 octobre au 1er mai de chaque année sur son territoire. Après le 1er mai, l'abri d'hiver doit être entièrement démantelé et rangé de manière à ne pas être visible de la rue.

Des normes s'appliquent à leur installation :

1. Ils doivent être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté ;
2. Les abris d'hiver doivent être érigés sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire ;
3. Sauf dans le cas d'une habitation en rangée, les abris d'hiver ne doivent pas être érigés en front de tout mur d'un bâtiment donnant sur une rue. Les abris d'hiver peuvent toutefois être érigés en front d'un garage privé ou d'un abri d'auto ;
4. Ils doivent être distants d'au moins 1,50 mètre de la bordure de rue ou du trottoir, sans jamais empiéter sur l'emprise de rue. Ils ne peuvent être installés à moins de 1,50 mètre d'une borne-fontaine, ni être fixés à celle-ci ;
5. Les abris d'hiver doivent être d'une construction assez robuste pour ne pas se détériorer lors des intempéries. La structure peut être faite de bois ou de métal ;
6. Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile ou de panneaux de bois peints. L'usage de polyéthylène (ou polythène) ou autres matériaux similaires est prohibé. L'emploi de toile ayant servi à d'autres fins est interdit.

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

La vidange des fosses de l'ensemble des résidences isolées est faite **par un l'entrepreneur mandaté par la Municipalité.** Toute fosse desservant une résidence isolée doit être vidangée au moins une fois tous les deux ans, par cet entrepreneur. En 2020, nous avons procédé à la vidange des fosses septiques pour l'ensemble de notre territoire.

Si vous croyez avoir besoin d'une vidange supplémentaire, veuillez communiquer avec nous afin que nous puissions vous informer sur la procédure. Sachez que des coûts supplémentaires sont ajoutés aux vidanges entre le 2 décembre et le 15 avril et ce, en plus des vidanges d'urgences s'il y a lieu. Pour info : 418 822-1555 poste 101 ou info@langegardien.qc.ca

L'ÉCHO DU LAC DE LA RETENUE

Tel que mentionné dans le Mot du Maire, nous avons pris la décision d'inclure dans le journal La Griffe, et ce de façon statutaire, un encart sur les activités entourant le lac la Retenue et ses tributaires, la rivière Bras du Nord et la rivière la Retenue (autrefois nommée rivière Laval).

Comme vous le savez sûrement, le lac la Retenue et ses tributaires sont la source d'eau potable de deux municipalités, soit Boischatel et L'Ange-Gardien. Pour plusieurs raisons, dont celle de protéger notre eau potable, et ce pour les années futures, nous sommes à nous donner un plan de travail ambitieux qui visera à protéger ces plans d'eau et leurs environnements.

La première étape de notre plan de travail consistera très certainement à s'associer et mettre à contribution nos partenaires: l'association du lac la Retenue, l'organisme de Bassin Versant (OBV) Charlevoix Montmorency, les Municipalités de Boischatel et de Château-Richer ainsi que les différentes instances gouvernementales.

Tout au cours de l'année, nous vous tiendrons au courant sur l'avancée de nos réalisations ainsi que sur les défis et enjeux que nous devons relever tous ensemble pour la protection de ce merveilleux milieu, source de notre eau potable.

À SUIVRE...

Richard Lefrançois,
pour la Municipalité de L'Ange-Gardien

NOS ORGANISMES

LA ST-VINCENT-DE-PAUL DE L'ANGE-GARDIEN

RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Pour participer à la Guignolée en novembre et pour l'ensemble de ses activités tout au long de l'année. Vous avez du temps et le cœur sur la main? Merci à l'avance de bien vouloir vous implique! **INFORMATIONS**: 418 822-1555

LES TROUVAILLES

Le local «**Les Trouvailles**» est un endroit où vous pouvez venir déposer et acheter des vêtements de seconde main et de petits appareils domestiques à un prix très modique.

Pensez à apporter vos sacs recyclables!

Après les heures d'ouverture, vous pouvez déposer vos articles dans le bac situé à l'extérieur près de la porte du local. Notez que seuls les vêtements peuvent être déposés dans ce bac. Venez nous encourager!

RESPONSABLE
Marie-Claude Rodrigue, 418 822-1029

RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER DEPUIS LE 26 AOÛT
Tous les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30

COORDONNÉES
Sous-sol de l'église de L'Ange-Gardien
6357, avenue Royale, L'Ange-Gardien (Québec), G0A 2K0

CAPITATION

La Fabrique des Saints Anges de Montmorency tient à vous remercier de votre grande générosité lors de la campagne de capitation. Dans la dernière année, la situation financière a été mise à l'épreuve pour plusieurs. L'Église n'en fait pas exception. Ses revenus se sont vus diminués en raison de la suspension des célébrations et de la quête. Cependant, elle a dû continuer à assumer ses responsabilités financières, comme le chauffage, l'entretien des bâtiments, les assurances et bien d'autres.

Si ce n'est pas déjà fait, nous sollicitons votre aide afin de contribuer financièrement pour votre paroisse. La campagne de capitation est un moyen de soutenir l'Église, et est d'autant plus importante dans ces temps difficiles. Votre généreux don sera apprécié et les paroissiens seront grandement reconnaissants. Pour tous ceux qui ont déjà donné, nous tenons à vous remercier sincèrement.

Nous vous invitons à suivre la page Facebook de la Paroisse des Saints Anges de Montmorency pour plus de détails sur la campagne de la capitation ainsi que les activités à venir.

Merci sincèrement pour votre générosité.

La Fabrique des Saints Anges de Montmorency

RECONNAISSANCE SPÉCIALE

SOIRÉE DE LA RENTRÉE / DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Sur la photo, de gauche à droite: Jean-Pierre Boutet, Florian Gariépy, Ann Drouin, Serge Drouin, Raymond Fortier

La Villa Les Mésanges est fière pour cette belle reconnaissance spéciale pour avoir fait une différence dans son milieu dans ce contexte de pandémie mondiale et cela grâce à un travail d'équipe à la Villa Les Mésanges. Cette récompense prestigieuse qui nous motive à continuer notre mission a été reçue avec fierté de la part de Développement Côte-de-Beaupré lors de la Soirée de la rentrée tenue le 16 septembre dernier au Centre des Congrès Mont-Ste-Anne.

Massothérapie Julie Foster
418 822-4604

Massages
- suédois
- pour femme enceinte

- sur rendez-vous
- reçus d'assurances

CE JOURNAL A ÉTÉ IMPRIMÉ PAR:

IMPRIMERIE BLOUIN INC.

Bernard Blouin | Président

9883, boulevard Sainte-Anne, C.P. 1037
Sainte-Anne-de-Beaupré, QC G0A 3C0

T 418 827-3950 F 418 827-4748
C impber@videotron.ca
imprimerieblouin.com

CONCEPTION | IMPRESSION | FINITION | AFFICHAGE

PLU Mobile
Organisateur de déplacements
Côte-de-Beaupré - île d'Orléans

PLUMOBILE :
C'EST AVANTAGEUX !

écologique économique relaxant

Développement Côte-de-Beaupré
Soutenir Mobiliser Entreprendre
Gestionnaire de PLUMobile

Pour info : www.plumobile.ca
418 827-8484 / 1 866-824-1433

CENTRE DENTAIRE
SOPHIE RINGUET

La référence pour les soins dentaires sur la Côte de Beaupré. Dans un environnement à la fine pointe de la technologie, chaque patient est traité par une équipe dévouée, professionnelle et respectueuse.

6140, boul. Ste-Anne, L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0
info@drsr.ca T 418 406.1561
centredentairesophieringuet.ca

CALENDRIER MUNICIPAL

www.langegardien.qc.ca

Recyclage | Déchets | Conseil municipal | Écocentre | CCU Réunion CCU

OCTOBRE 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11 *Action de grâce*	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21 CCU	22	23
24 31 *Halloween*	25 Collecte feuilles mortes et résidus verts	26	27	28	29	30

NOVEMBRE 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7	8 Collecte feuilles mortes et résidus verts	9	10	11 *Jour du Souvenir*	12	13
14	15	16	17	18 CCU	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16 CCU	17	18
19	20	21	22	23	24 *Veille de Noël*	25 *Noël*
26	27	28	29	30	31 *Veille du Jour de l'An*	